

La Belgique porte plainte contre la France au sujet du parc éolien marin de Dunkerque

transitionsenergies.com/belgique-porte-plainte-contre-france-parc-eolien-marin-dunkerque/

La rédaction



On ne peut pas dire que les projets français de parcs éoliens marins cumulent les succès. Non seulement, la France est très en retard par rapport à ses voisins européens dans ce domaine, mais de nombreux projets se heurtent à de fortes oppositions locales quand ils ne sont pas en plus mal conçus sur le plan technique. Ainsi, Ailes marines, filiale du groupe espagnol Iberdrola qui mène le projet controversé de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), a accumulé les échecs techniques faute d'avoir suffisamment étudié les fonds marins où elle veut installer ses plateformes. Sans parler de mensonges éhontés annonçant par exemple que les 62 éoliennes géantes produiraient l'équivalent de la consommation de 835.000 habitants sur les 3,34 millions que compte la Bretagne. Il y a juste un oubli: l'intermittence des dites éoliennes...

Opposition locale et opposition du gouvernement belge

Mais le revers le plus spectaculaire vient aujourd'hui de Dunkerque. La Belgique a annoncé le 26 avril avoir décidé de porter plainte auprès de la Commission européenne contre le projet de parc éolien situé à la limite de ses eaux territoriales. Le pays reproche à la France de ne pas accordé la moindre attention à ses arguments sur les problèmes posés par l'emplacement du parc.

En juin 2019, le groupement EDF renouvelables, Innogy et Enbridge, ont remporté un appel d'offre pour la construction et l'exploitation d'un parc d'environ 50 km² situé à une dizaine de kilomètres des côtes en bordure des eaux territoriales belges. Il devrait être constitué de 46 éoliennes, hautes de 225 à 300 mètres, pour 600 MW de capacité. Sa mise en service est prévue en 2027 et son exploitation doit durer 30 ans.

Plusieurs collectifs et associations, dont la Ligue de protection des oiseaux et «Vent debout» s'opposent au projet. La France Insoumise, le Modem, le Mouvement des Citoyens, le Nouveau centre, les Républicains, l'Union des Centristes et des Ecologistes ont réclamé pendant des mois, en vain, l'organisation d'un référendum sur le projet, estimant que la transition énergétique ne peut se faire «*contre*» les citoyens. La ministre de la Transition écologique Barbara Pompili n'a rien voulu entendre. Pas plus d'ailleurs les oppositions locales que les demandes du gouvernement belge.

Si ce dernier s'oppose à la construction, c'est que selon lui le terrain se situe «*dans l'espace aérien contrôlé par la Belgique*». La présence d'éoliennes d'une telle taille est jugée «*préoccupante*» pour la sécurité du trafic au départ et à destination de la base militaire de Coxyde. De même la Belgique s'inquiète d'un éventuel «*blocage des routes maritimes historiques entre le Royaume-Uni et le port d'Ostende*». Le projet risquerait enfin de compliquer «*d'éventuelles opérations de sauvetage*» dans cette zone.

Passage en force

Le ministère belge avait proposé en juin 2021 de déplacer le parc de 5 km plus au large, ce qui «*pourrait résoudre presque toutes les objections formulées par la Belgique*». Face au refus français, l'État belge, la région de Flandre et la commune de La Panne ont déposé chacun une requête devant le tribunal administratif de Lille pour obtenir l'annulation du projet.

Une opération de médiation a par la suite été menée par la Commission européenne mais elle n'a rien donné a indiqué le ministre belge Vincent Van Quickenborne. «*Au cours de ce processus, nous avons constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de volonté du côté français pour prendre en compte les droits des habitants du littoral belge, du port d'Ostende et des autres parties prenantes.*» Il a ajouté que la plainte «*est nécessaire pour sauvegarder nos droits (...) C'est bien dommage que la France ne veuille pas répondre à la main tendue du côté belge*».

Une fois saisie, la Commission doit rendre un avis motivé dans les trois mois après avoir entendu les arguments des deux États membres. Le cas échéant elle pourra également saisir la Cour européenne de justice. Le parc éolien marin de Dunkerque ne semble pas prêt de commencer à produire de l'électricité...

Et pourtant, sans éolien marin, le gouvernement n'atteindra jamais les objectifs qu'il s'est lui-même fixé de production d'électricité renouvelable. «*L'éolien offshore est vital*» dans une «*logique de décarbonation*», une «*énergie très compétitive*», «*incontournable pour atteindre l'objectif de 40% d'énergie renouvelable dans notre mix électrique en 2030*», n'a cessé d'affirmer Barbara Pompili. Des propos parfois assez éloignés de la réalité. Puisque cette énergie «*très compétitive*» coûte plus de 150 euros le mégawatt heure...